

[Recommandations Haute Autorité de Santé](#) [1]

Comportements perturbateurs chez les personnes ayant des lésions cérébrales acquises avant l'âge de 2 ans : prévention et prise en charge



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Les objectifs de ces recommandations et de leur mise en œuvre, quel que soit le lieu de vie du patient, sont de :

- Optimiser et homogénéiser les pratiques en termes de diagnostic, de prévention et de traitement des troubles du comportement perturbateurs ;
- Valoriser les approches non médicamenteuses de prise en charge de ces troubles dans la pratique courante ;
- Eviter les prescriptions inappropriées, systématiques ou prolongées de psychotropes, en particulier de sédatifs et de neuroleptiques.

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1778390/fr/comportements-perturbateurs-chez-les-personnes-ayant-des-lesions-cerebrales-acquises-avant-lage-de-2-ans-prevention-et-prise-en-charge [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/recommandations-haute-autorit%C3%A9-de-sant%C3%A9>

[2] http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1778390/fr/comportements-perturbateurs-chez-les-personnes-ayant-des-lesions-cerebrales-acquises-avant-lage-de-2-ans-prevention-et-prise-en-charge